



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Les Inspectrices d'Académie,
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Education physique et sportive
à
Mesdames, Messieurs les professeurs d'EPS
s/c
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement**

Caen, le 3 mai 2017

**Objet : Circulaire n°2017-073 du 19-4-2017, parue au BOEN n°17 du 27 avril 2017.
Evaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat général et technologique. Liste
nationale d'épreuve : modification.**

Rectorat :

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Dossier suivi par
Bénédicte LACOSTE
IA-IPR EPS
Sophie GARNIER
IA-IPR EPS

Téléphone
02 31 30 15 35

Fax
02 31 30 16 41

Courriel
Benedicte.lacoste@ac-caen.fr
Sophie.garnier@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

www.ac-caen.fr

La circulaire ci-jointe précise les modifications apportées aux modalités d'évaluation de l'EPS pour les baccalauréats général et technologique définies par :
- la circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 parue au BO n°17 du 23 avril 2015
- la circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 parue au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012.
Les dispositions sont applicables à compter de la session 2018.

Il convient de vous référer à ces deux circulaires pour y intégrer les modifications.

Vous noterez que la période de référence pour la prise en compte du statut des sportifs de haut niveau ou du haut niveau du sport scolaire s'étend de l'entrée en classe de seconde et s'arrête au 31 décembre de l'année de classe de terminale. **Cela signifie pour l'an prochain au 31 décembre 2017 pour la session 2018.**

L'annexe présente uniquement les référentiels renouvelés.

La liste des activités concernées par les renouvellements est la suivante :

CP1

- Course de demi-fond (niveaux 4 et 5)
- Lancer du disque (niveaux 4 et 5)
- Saut en hauteur (niveaux 4 et 5)
- Lancer du javelot (niveaux 4 et 5)
- Natation de distance (niveau 5)

CP2

- Escalade (niveau 4)

CP4

- Badminton en simple (niveau 4)
- Tennis de table (niveau 4)

CP5

- Course en durée (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Musculation (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Natation en durée (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées)
- Step (niveaux 4 et 5) (accompagnée d'une fiche explicative d'aide à la compréhension des terminologies utilisées).

Nous vous souhaitons une bonne lecture.
Bien cordialement.

Bénédicte LACOSTE



Sophie GARNIER

